



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante, composée d'urbanistes professionnels de toutes origines et de tout statut d'exercice, admis sur critères, pour leur contribution à la réflexion et à l'action dans l'organisation des villes et des territoires, pour un mieux être des femmes et des hommes qui y vivent et y résident.

La S.F.U. est l'organisation nationale française d'urbanistes du Conseil Européen des Urbanistes – CEU/ECTP.

La S.F.U. est Membre Fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.

La S.F.U. est Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU.

La S.F.U. est Membre de l'Association Internationale des Urbanistes – AIU/ISOCARP.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Plaidoyer Pour des villes harmonieuses dans un monde global

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 OCTOBRE 2007

Jean-Pierre GAUTRY, Président – André SANDT, Secrétaire Général – Régis DUMAY, Trésorier
Anne BOUCHE-FLORIN, Jean-Jacques FAURE, Christian LUYTON, Dominique LANCRENON, Christophe MIGUET, Vice-Présidents.
26, rue de l'Echiquier 75 010 PARIS F – Tél : 00 33 (0)1 45 39 69 53 - Fax : 00 33 (0)1 45 41 02 27 –

Courriel : sfu@urbanistes.com - Site Internet : <http://www.urbanistes.com/>

SIRET n° : 775 657 653 000 58 Assujetti à TVA n° inscription en cours - Déclaration d'activité de formation Préfecture IDF n° 11754130475
Code Banque : 30004 n° compte : 01478 00000562483 60

Les premières synthèses issus des groupes de travail du Grenelle de l'environnement sont pour certaines à la mesure des enjeux, mais demeurent le plus souvent strictement thématiques.

Il ne pourrait être pire situation qu'un « Grenelle » qui aboutisse à une série de mesures mièvres, sans grande portée réelle et symbolique.

Il faut dépasser ce premier niveau consensuel et prendre des décisions résolument transversales globales et territoriales qui, effectivement sont en rupture avec les habitudes inconsidérément prises depuis trop longtemps.

Toute action sur un territoire en entraîne une autre, à différentes échelles du territoire et « L'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, dès lors qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires ».

La Société Française des Urbanistes (SFU), née voici près de cent ans, nourrie des courants hygiénistes et humanistes de la fin du XIX^{ème} siècle, croit que la société française a les capacités de réagir.

C'est la raison pour laquelle la SFU demande que les décisions politiques qui résulteront du « Grenelle Environnement » soient véritablement à la hauteur des enjeux pour la France et pour l'humanité.

I. LA SFU PRECONISE SIX ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- Changer et aider à changer de comportement, individuellement et collectivement.
- Constituer collectivement une nouvelle organisation des processus de décisions, une organisation plus lisible, plus visible et durable dans le temps grâce à une action réfléchie et des perspectives territoriales responsables.
- Construire le patrimoine de demain par l'écologie, économie du long terme par excellence : la santé et la sécurité des citoyens priment.
- Réunir harmonieusement dans tout projet territorial : ville et nature. A la faveur de sa biodiversité et de ses ressorts, le territoire amortira efficacement les accélérations climatiques, démographiques et technologiques.
- Construire un monde débarrassé des pollutions et dans lequel l'écologie, pourvoyeuse d'une nouvelle économie, comme le souligne le Rapport Stern profitera à l'humanité tout entière.
- Favoriser l'avènement d'une nouvelle culture urbaine, porteuse d'une parcelle de rêve et de bonheur à laquelle chacun aspire à sa manière tout en demeurant partie intégrante d'une société.

II. LA SFU PROPOSE 10 DECISIONS PHARE

A Une nouvelle relation à la voiture de par une vitesse apaisée

La voiture, agit directement sur l'étalement urbain, la santé et le changement climatique ; elle porte une atteinte sans précédent, tant à l'équilibre écologique qu'à l'économie du pays.

La SFU propose (avec les applications correspondantes pour les poids lourds), une limitation de la vitesse à : 30 km/h en agglomération, 50 km/h, sur toutes les routes, 70 km/h, sur les voies express, 100 km/h, sur les autoroutes.

Parallèlement, la mise en place d'un système élargi de transports en commun, de dispositifs d'auto partage, de vélo partagés et de facilité de marche à pied est fondamentale.

B Une clarification de l'organisation institutionnelle des territoires

La SFU propose que trois instances institutionnelles, seulement car suffisantes, structurent l'organisation des territoires : l'Etat, la Région et l'Agglomération, avec responsabilités claires en opposabilité et subsidiarité.

La SFU propose l'extension des compétences du Comité Economique et Social pour devenir le **Comité Economique Social et Environnemental (CESE)**, en y associant les professionnels du territoire et ceux de l'environnement.

Les lieux du débat public doivent être systématiques à toutes les échelles de territoire et doté des moyens nécessaires, comme en de nombreux pays d'Europe.

Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux outils ; ceux qui existent sont suffisants ; par contre, il est nécessaire et vital d'avoir une démarche transversale et globale à toutes les échelles de territoire.

✚ L'Etat français doit impulser plus de cohérence territoriale écologique et environnementale

en particulier, lors de la prochaine présidence de l'Union européenne de 2008, conformément aux accords de Leipzig.

✚ La Région forte, doit disposer de directives territoriales d'aménagement opposables pour

- limiter la périurbanisation, qui entraîne l'accroissement de toutes les dépenses publiques,
- Construire la trame verte et bleue des continuités et corridors écologiques,
- Réaliser la trame orange et rouge des schémas de transports et de déplacements durables.

✚ L'Agglomération doit avoir une approche multicritère globale

La SFU propose que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), au même titre que l'habitat et les déplacements, investissent les champs : Climat, Energie, Commerce, Economie, Ecologie, Culture, Santé, Sécurité, Foncier.

C Une ville compacte, en osmose avec la nature et ses habitants

Une ville compacte est une ville économe de ses ressources et de ses modes de fonctionnement.

- Cette gestion urbaine économe suppose la création d'un Coefficient d'Occupation des Sols Minimal.
- La ville compacte et durable, comme exprimé dans la Nouvelle Charte d'Athènes est bien équipée en services, multipolaire et « connectée », est

accessible et facile à vivre ; est dotée de **qualités architecturales et paysagères** ; est riche en possibilités de **découvertes**, de rêve et d'évasion, d'espaces complexes où tous les sens de l'Homme trouvent à se déployer ou à se traduire ; est ouverte à la **coexistence** et à la **mixité**, à la différence et à la **diversité** ; elle implique que le **droit au logement digne**, soit devenu réellement **opposable**.

- Elle est aussi celle de la préservation et de la **mise en valeur de la biodiversité et des ressources naturelles** (boisement urbain et agriculture urbaine, eau de rivière, de pluie, et de récupération, terre, littoral, mer, énergie), de **l'assainissement écologique**, par le développement de systèmes simples de collecte et de **recyclage des déchets de proximité**.

La SFU propose la **création de Cycles de Conférences Permanentes (CCP)**, sur des thématiques fortes (agriculture bio, sobriété énergétique et énergie renouvelable, économie solidaire, entreprise durable...), pourrait venir **en complément des documents d'urbanisme pour renforcer le débat public**.

D Une agriculture du XXIème siècle moderne, biologique et non polluante

La SFU propose que **la France, dans 10 ans, soit le premier Pays Bio d'Europe, car une agriculture saine est fondatrice du projet de territoire**.

- Supprimer toute pollution des eaux et des sols (**nitrites, pesticides...**) et, pour commencer, mettre en place, **pour toute entreprise concernée par des produits polluants, des dispositifs de transition économique et sociale**.
- **Seule l'agriculture biologique répond à cet objectif, comme l'atteste l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;**
- **Par ailleurs, la priorité doit demeurer l'agriculture à usage d'alimentation humaine.**
- Doivent être **dénoncées** les « **agrocarburants** » improprement dénommés « **biocarburants** », au détriment de productions alimentaires.
- La **réduction des substances toxiques** (substances chimiques cancérigènes, pesticides...) doit constituer **une grande priorité dans tout projet de territoire**, en prolongement de la Directive européenne REACH.

E Une construction à énergie positive : du quartier à tout territoire

La SFU propose que **la France, dans 10 ans, soit le premier Pays à énergie positive d'Europe, car toute activité humaine nécessite une énergie renouvelable**.

- Des moyens (financiers et fiscaux) d'**envergure nationale et européenne** doivent être dégagés pour une mise aux **normes progressive de la consommation énergétique**.
- Celle-ci doit **s'accommoder d'une sobriété** sur l'ensemble du parc de **construction**. La réalisation d'un bilan **énergétique territorial positif par la production d'énergies renouvelables** est tout aussi **prioritaire**.
- Les **collectivités territoriales** doivent **retrouver** toute leur **responsabilité** en la matière par la création de syndicats d'énergie et l'**ouverture de filières** de formation, de systèmes **d'évaluation** et de **suivi...**

F Des Agences de Notation des Territoires

La SFU propose qu'un **dispositif de notation des territoires indépendant** soit mis en place, pour l'évaluation et le suivi du développement et de l'aménagement durable des territoires.

- Des objectifs doivent être décidés ; des indicateurs doivent être construits et mis en place ; une politique d'évaluation et de suivi doit être menée.
- **Une «Empreinte écologique territoriale»** est à réaliser pour tout projet territorial.

G Une économie solidaire et équitable

La SFU propose que **l'empreinte écologique territoriale**, critère majeur de l'appréciation de la valeur de durabilité des projets territoriaux, facteur de progrès de la démocratie, **soit nécessaire à tout projet.**

- Le développement des **énergies renouvelables**, l'appel au **commerce équitable**, les encouragements au **commerce de proximité**, la création des conditions de **relations intergénérationnelles**, le déploiement des **services à domicile**, le soutien apporté à **l'agriculture bio**, le **traitement écologique des déchets**, l'exploitation des **ressources communales renouvelables** (eaux, énergies, produits agricoles, forêts, pêche)..., **ce sont là autant de critères complémentaires de jugement de cette durabilité.**

H Des moyens professionnels et de recherche adaptés

La SFU propose que **les 5000 urbanistes de France**, quel que soit leur statut, qui font preuve d'un **grand intérêt pour la chose publique**, **soient mieux utilisés au service du pays.**

- De ce fait, ils doivent être reconnus par leur qualification. **Compte tenu des enjeux, la qualification professionnelle délivrée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, avec l'appui des organisations professionnelles, mérite d'être très largement promue.**
- **Développer la recherche et valoriser la matière grise** (dans tous les secteurs : public, para public et privé), sur **la base nouvelle** de « **PIB territoriaux développement durable** » doivent être une priorité
- Faire de la **mobilité professionnelle un élément fondamental et indissociable de la qualité urbaine.**
- **Promouvoir en Europe et dans le monde des passerelles et des plateformes professionnelles** sont indispensables à l'évolution des savoirs et à leur application ;

Une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables des territoires de France est à écrire.

Pour l'heure, ayons le courage de forger notre destin commun, car il s'agit tout net d'un projet de société à inventer ensemble, d'un nouveau contrat social du Grand Territoire France !

